

CONFÉRENCE

Le dernier cerf¹

par
Gérard JADOUL²



¹ D'après la conférence présentée le 08 décembre 1992 à la tribune du Grand Auditorium de l'Institut de Zoologie, dans le cadre du cycle de conférences organisé par le Service d'Ethologie et de Psychologie animale, en collaboration avec l'asbl « Faune, Education, Ressources Naturelles » (FERN).

² Adresse du conférencier : Grand'Rue, 12, B-6870 AWENNE.

Monsieur Gérard Jadoul est co-auteur, avec Jean-Pierre Verhoeven, et sous le même titre, d'un livre richement illustré de ses photographies, (Editions du Perron, Liège, 1990, 181 p.).

L'auteur remercie les membres de la FERN qui ont organisé la conférence (Mme Wanson), qui en ont assuré l'enregistrement et la transcription (Mr Ninane), ainsi que les éditeurs des *Cahiers* qui ont mis en forme le texte en vue de sa publication (Mr Ruwet, Mme Keirsschieter).

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Mon exposé va suivre un plan assez simple car, très vite, je vais me retrancher derrière l'obscurité et laisser parler les diapositives ; elles constituent un montage d'à peu près 200 à 250 clichés, choisis pour évoquer quelques gros problèmes qui menacent le cerf aujourd'hui ainsi que les quelques solutions qui, heureusement, sont envisageables et réalisables pour assurer la sauvegarde de ce splendide animal, mais aussi celle de toute une série d'autres espèces habitant la même forêt que lui.

Je crois — et ce sentiment est d'autant plus présent que nous sommes plus éloignés de la nature — que nous avons tous une vision assez mythifiée de la forêt, l'identifiant comme un des derniers réceptacles de la sauvagerie ou de l'esprit libre, un des derniers endroits non touchés et abîmés par la main de l'homme. C'est un sentiment qui émane particulièrement des grandes étendues de fagnes et de landes, aux petits matins de brume, spécialement en septembre et en octobre. Partie de ce milieu et le couronnant presque, il y a le cerf, cet animal lui aussi auréolé de tout un esprit, de tout un discours, de toute une ferveur : le cerf, roi de la forêt, mais aussi roi en exil puisque le cerf est à l'origine un animal de plaine condamné, il y a déjà quelques millénaires, à gagner le couvert forestier pour échapper à la pression de l'homme. Et cet animal, ce cerf, déplacé par la pression humaine et absorbé dans sa mythologie, est devenu le symbole de la forêt, l'animal forestier type, puisqu'il porte lui-même sur la tête des ramifications plus ou moins imposantes évoquant des ramures, branchages et buissonnements ! Il n'est donc pas étonnant que le cerf ait peuplé l'imaginaire humain et ce, depuis très longtemps ; il est vrai que la vision d'un cerf en forêt ne laisse personne indifférent. Je crois que depuis l'aube des temps, cet animal a dû impressionner l'espèce humaine. Il l'a impressionnée à tel point qu'il peuplait déjà les légendes et les mythes de la Grèce antique ; les Gaulois eux-mêmes en avaient fait un Dieu qui s'appelait Cernounos, un Dieu à moitié homme et moitié cerf. Deux phénomènes ont dû particulièrement impressionner l'homme chez cet animal. En premier lieu, cette ramure qu'il a sur la tête et surtout le fait que chaque année cette ramure tombe puis, par un phénomène exceptionnel, arrive à repousser en 130 à 140 jours, et à repousser chaque année un peu plus grande, plus volumineuse voire un peu plus ramifiée. Les Grecs y voyaient un symbole de la mort et de la perpétuelle résurrection amplifiée en une vie neuve plus forte que la précédente. L'autre fait marquant de la vie du cerf qui a certainement dû frapper l'esprit humain, puisque déjà représenté sur les parois des grottes de Lascaux, c'est le cérémonial du brame et cette activité intense qu'a l'animal pendant à peu près un mois, qui lui fait perdre la tête en automne et perdre tout contrôle pour la conquête des biches.

Cet animal qui a l'air de traverser un peu indifféremment les siècles et les millénaires a indiscutablement maintenant quelque difficulté à bien vivre ou à bien assumer cette fin de 20^e siècle ; il est en effet maintenant bousculé par toute une série de menaces qui se conjuguent et qui, si on n'y prend pas assez rapidement garde, pourraient lui rendre la vie tout à fait impossible.

La première de ces menaces est un besoin certes légitime de l'homme moderne d'essayer de retrouver son équilibre par un contact avec la nature, et donc, de pénétrer petit à petit dans les massifs forestiers pour essayer d'oublier quelque peu, le temps d'un week-end, la vie stressante qu'il mène en semaine. Cette invasion de nos concitoyens, toute pacifique qu'elle soit, devient malheureusement de plus en plus anarchique et incontrôlée et a des incidences assez

catastrophiques sur la vie de ce grand ruminant. Celui-ci ayant une peur ancestrale de l'être humain et étant capable de déceler sa présence à une très grande distance, a appris à s'en méfier. Cette intrusion répétée et incessante à l'intérieur des massifs à n'importe quelle heure du jour, n'importe quel mois de l'année, force petit à petit les cerfs et les biches à quitter leurs lieux de gagnage, donc les sites où ils s'alimentent, en décelant l'odeur humaine ou en voyant l'homme ; ces animaux sont ainsi peu à peu forcés de rentrer dans des massifs très denses dans lesquels ils se sentent plus ou moins à l'abri. Mais ces massifs sont généralement totalement dépourvus de nourriture ; or, un ruminant comme le cerf est normalement obligé de se nourrir toutes les cinq à six heures ; il est condamné à rechercher sa nourriture à l'intérieur de ces grands massifs, ce qui le conduit souvent, et ce n'est pas sans conséquence pour lui, à occasionner des dégâts aux arbres en les écorçant. Indépendamment de cela, ces animaux sans cesse mis sur pieds et dérangés vont devoir quitter des endroits dans lesquels ils sont à l'aise parce que ce sont des endroits qu'ils connaissent bien et dans lesquels ils ont leurs habitudes et leurs hiérarchies sociales ; ils vont être perpétuellement dérangés dans ces massifs et vont devoir rentrer dans d'autres massifs où ils vont entrer en contact avec d'autres groupes et d'autres cellules sociales dans lesquels ils n'ont normalement rien à faire, ce qui accroît perpétuellement la tension que ces animaux peuvent ressentir. Ce type de dérangement répété à longueur de semaines et d'années joue petit à petit un rôle néfaste sur l'espèce à tel point que certains cerfs, continuellement sous stress, pourraient tout doucement basculer dans des maladies d'ordre nerveux, tant ils ont à se méfier sans arrêt de la présence de l'homme. Si cette menace est relativement difficile à conjurer en raison de ce besoin difficilement critiquable qu'a l'être humain de pénétrer en forêt, il y a d'autres menaces auxquelles on pourra peut-être trouver des solutions un peu plus simples.

Une deuxième menace est le fait qu'en Belgique, et pour les meilleures raisons du monde probablement à l'époque, nous avons parcellisé petit à petit tout le massif forestier. On a dressé des clôtures, tantôt pour protéger un grand axe routier, une autoroute, une route à quatre bandes à grand trafic automobile, pour empêcher les collisions avec les animaux, tantôt pour empêcher ces derniers de pénétrer dans des zones agricoles dans lesquelles ils pourraient causer des dégâts assez importants aux cultures. On a aussi placé des clôtures pour protéger des jeunes plantations forestières qui sans cela, et à cause de la densité parfois trop élevée des cervidés, n'arrivaient pas à pousser. On a aussi placé des clôtures, nettement moins justifiables, entre deux territoires de chasse « pour faire en sorte que j'arrive, moi chasseur, de ce côté-ci de la barrière, à protéger mes cerfs puisqu'*a priori* je chasse bien, et les protéger du voisin qui par définition chasse toujours moins bien que moi ». Ces clôtures cessent progressivement d'être surveillées et entretenues, et deviennent autant de pièges et d'obstacles infranchissables pour certains animaux, et ce, de manière très traumatisante. Il n'est pas rare de rencontrer sur une telle clôture un faon qui a essayé de suivre sa mère dérangée par les touristes et qui, elle, a parfaitement sauté l'obstacle. Le faon a tenté de l'imiter ; lui n'y est pas arrivé, il s'est cassé une patte ou il s'est rompu l'échine sur cette clôture. Chaque année, nous retrouvons de jeunes animaux sur ce genre d'infrastructures. Indépendamment de ce type d'accident, ce réseau de clôtures, surtout lorsqu'il était développé à deux mètres ou deux mètres vingt de hauteur, a isolé lentement de manière artificielle des populations de cervidés d'autres populations avec lesquelles elles avaient l'habitude de se mélanger. On a déjà suffisamment de raisons de parcelliser le massif forestier, que ce soit à cause des routes ou des cultures, sans encore aggraver ce problème au point qu'assez rapidement, probablement dans quelques générations de cerfs,

on sera confronté à des niveaux assez inquiétants de consanguinité. S'ils sont confinés dans des espaces trop petits avec des densités de plus en plus faibles, on finira par avoir des populations isolées de deux ou trois cents individus dont la diversité génétique à terme se réduira de plus en plus. Les clôtures sont aussi des pièges mortels pour les animaux en période de battue. Un faon poursuivi par une meute à laquelle il aurait normalement pu échapper sans trop de difficultés va perdre quelques minutes à hésiter le long de cette clôture et sera rattrapé par les chiens qui l'achèveront sur place et le dévoreront vivant avant même qu'il n'ait eu le temps de passer la ligne des chasseurs qui lui auraient — cela reste à prouver — offert une mort un peu plus digne... Le problème des clôtures a été plus ou moins résolu à partir du moment où toutes celles qui n'étaient pas vraiment indispensables se sont vues interdites progressivement. Ainsi, aux termes du nouveau décret sur la chasse, la plupart des enclos ou clôtures de ce type doivent disparaître, en tous cas à l'horizon 2000.

Le troisième problème est peut-être un peu plus délicat à résoudre parce qu'il a des implications assez importantes sur l'économie forestière et sur la manière dont nous envisageons la gestion de la forêt. Le cerf est un animal qui mange énormément et un des régimes forestiers le plus accueillant pour lui est le régime du taillis, qui n'est certainement pas applicable sur la totalité de son aire de répartition. Il est évidemment impossible de régénérer ou même de créer du taillis à quatre ou cinq cents mètres d'altitude. Dès lors, une grosse partie de l'aire de vie du cerf est incompatible avec ce genre de système forestier. La majeure partie des cerfs de Famenne et même de Basse-Ardenne ont pu vivre pendant des dizaines et des dizaines d'années sous ce régime de taillis puisque périodiquement, tous les 24 ans ou tous les 12 ans, le taillis était recépé et, de



Photo 2. Vue partielle d'une hêtraie pure.

ses souches, rejetaient toute une série de jeunes brins extrêmement riches, fournissant une nourriture de très grande qualité. Comme le système était pratiqué en rotation à travers toute la forêt, il y avait toujours une possibilité pour les animaux de trouver et une nourriture très jeune et un taillis très fourré où se remiser.

Ce type de pratique forestière est lentement tombé en désuétude du fait du manque d'intérêt pour le bois de chauffage. On a essayé de convertir la majeure partie des taillis en taillis sous futaie au mieux ou parfois même en futaie pure. Dès lors, ce fut autant de nourriture progressivement perdue pour ces animaux qui durent se rabattre sur autre chose. Le système de traitement de forêt en futaie pure, qu'elle soit en feuillus ou en résineux, n'est pas très intéressant pour les animaux. La distinction, parfois arbitraire chez certains, entre le résineux et le feuillu doit d'ailleurs être fortement nuancée : une hêtraie pure (cf. **photos 2 et 3**) est aussi peu nourricière qu'une pessière du même âge. Il se peut même qu'une pessière offre un peu plus de nourriture avec l'apparition du myrtillier, ce qui est assez rarement le cas en hêtraie.



Photo 3. Une pessière serrée et fermée.

Une autre modification radicale qui a été apportée sur les hauts-plateaux ardennais est qu'une grande partie des sommets de la Belgique — sur une ligne orientée plus ou moins du S-O au N-E, partant de la région de Bouillon, Bertrix, le plateau de Saint-Hubert — et allant vers la Baraque de Fraiture et puis la Baraque Michel, et anciennement couverts de grandes landes ou de fagnes parfois parsemées de bouleaux, et où il y avait une nourriture très importante pour les cervidés, ont subi un enrésinement massif. Quelques milliers d'hectares de landes seulement ont, au tout dernier moment, été érigés en réserves naturelles. L'enrésinement est certes une manière économiquement justifiable de valoriser des sols ingrats ; la majeure partie des communes et les provinces de la région ont pu prospérer et se développer grâce à cet enrésinement qui a fait leur richesse. Mais, pour les animaux, cette option fut une relative catastrophe. Dans un premier temps, cela a été pour eux, contrairement aussi à ce que l'on pense, une relative bénédiction parce qu'ils ont trouvé là un abri impénétrable dans lequel ils pouvaient se réfugier face à la pression humaine. Pendant tout un temps, au fur et à mesure que l'épicéa progressait en Ardenne et finissait quasiment par doubler la superficie du massif forestier de la région wallonne, cela leur a permis de se développer dans la même mesure et subitement d'arriver à des densités nettement plus élevées que celles que l'on pouvait trouver à la fin du siècle dernier ou au début de ce siècle-ci. Mais, alors que ces animaux étaient en train de progresser en nombre, la qualité de nourriture et la disponibilité de nourriture se sont effondrées parce que tous les peuplements plantés à la même époque en sont arrivés à se refermer, empêchant la lumière d'y pénétrer, et ceci, tous au même moment. On en arrivait donc à une densité d'animaux très forte et à une nourriture qui se raréfiait et devenait quasiment absente. L'absence de nourriture en-dessous d'une pessière ne doit plus être prouvée pour personne. Les animaux en surnombre dans un habitat de ce type-là se sont mis à manger la seule chose qui leur était à peu près possible de manger — les écorces de résineux —, provoquant des plaies dans lesquelles l'eau de pluie pouvait facilement s'infiltrer et finalement provoquer la pourriture ou le cas échéant l'affaiblissement du tronc entre 1 m et 1,5 m de hauteur, là où la valeur marchande du bois est la plus élevée, le conduisant à se casser à cet endroit lors d'un vent de tempête ou sous un poids de neige excessif. Privés de nourriture sous les futaies, dépourvus de taillis, ne pouvant plus gagner les cultures de mieux en mieux protégées, les animaux se sont tournés vers les plantations forestières, vers des feuillus habituellement délaissés, donnant à beaucoup d'endroits à la régénération de hêtres ce style de bonsaï ou de jardin japonais pas franchement apprécié par les forestiers ou les propriétaires forestiers (cf. **photo 4**).

Dès son plus jeune âge, le faon lui-même est éduqué au fait que, lors du débouillage, les jeunes bourgeons d'épicéas sont relativement tendres et que l'on peut facilement s'en repaître. Cela n'est pas tellement dommageable s'il s'agit de bourgeons latéraux qui n'empêchent pas la croissance normale de l'arbre ; c'est nettement plus préjudiciable s'il s'agit du bourgeon terminal, car le plant donnera alors un épicéa à trois, quatre ou cinq têtes, ce qui évidemment n'est pas tout à fait profitable à une croissance rapide.

C'est un fait qu'au début de ce siècle, et ceci n'est en aucun cas une critique adressée au monde forestier, il y a eu un consensus général de société sur le fait qu'il fallait à tout prix rentabiliser les zones infertiles, ces anciennes landes ou ces anciennes fagnes. L'économie régnait encore en maîtresse absolue. Les premières idées de conservation de milieux naturels étaient tout à fait marginales et ne touchaient pas encore le grand public. Cette recherche de la rentabilité s'est matérialisée par ces centaines de camions qui sortaient des forêts



Photo 4. Cerf taillant un arbuste en « bonsaï ».

chaque année pour conduire en scieries des grumes parfaitement rectilignes. Ce créneau économique a subi récemment quelques revers qui ont commencé à faire douter les plus valeureux et les plus optimistes. Effectivement, quelques nuits de tempête en février 1990, suffirent à subitement faire basculer par terre ce bel échafaudage de monoculture d'épicéas (**photo 5**). Quand la tempête eut fini de faire son effet, elle fut assez rapidement suivie d'un phénomène parfaitement naturel : une foule d'insectes xylophages achevèrent le travail et anéantirent les derniers bois qui avaient péniblement résisté et étaient déjà naturellement affaiblis.

La solution, sur certains terrains, est relativement simple. On peut très bien nettoyer le site bouleversé et recommencer le même type de monoculture, car certains terrains peuvent encore accepter une ou deux générations de même essence ou de même rythme. Mais, sur d'autres terrains nettement plus faibles, et spécialement sur les grands terrains de fanges, l'investissement à la plantation est tel en fossés de drainage, en frais de plants, en frais de plantation et de protection que certains propriétaires forestiers, même certaines communes, voire même la Région wallonne, s'interrogent sur l'opportunité réelle de replanter ces endroits. On s'interroge d'autant plus que ce système généralisé de drainage finit par mettre en péril la quantité d'eau disponible dans le sous-sol, puisque cette eau, au lieu d'être stockée dans la fagne, va être directement évacuée par les fossés, sans être ralentie ou engrangée, accentuant d'ailleurs le problème des coups d'eau et des inondations.

On se pose donc la question de savoir si l'on doit partout et avec autant d'intensité que jadis poursuivre cette artificialisation de la forêt qui va



Photo 5. Après une tempête, pessière dévastée en chablis.

progressivement, si l'on n'y prend garde, aboutir à ce que la forêt wallonne ressemblera aux quartiers d'une ville tracée au cordeau où tout est mesuré, où tout est pesé. Cette menace sur le milieu est probablement une des menaces majeures vis-à-vis de laquelle la réaction adoptée sera la plus difficile, car elle nécessitera la mise en présence et la confrontation d'intérêts et de points de vue très différents qu'expriment le naturaliste, l'écologiste, le propriétaire forestier, l'exploitant forestier, le marchand de bois, qui n'ont pas vraiment le même crédo ! Or, certains estiment que la cause est déjà entendue et que la place du cerf n'est plus pensable dans une forêt à vocation économique, car c'est un animal beaucoup trop exigeant. On sait que tous les animaux qui étaient trop exigeants ont fini par le payer très cher : l'ours, le loup, le lynx ont disparu. Le cerf est apparemment le prochain sur la liste. Il devra céder la place puisque certains rêvent d'une forêt encore plus productive qu'elle ne l'est maintenant en appliquant, si les sols ne peuvent plus porter une forêt aussi rentable que ce que l'on espère, les mêmes méthodes que celles déjà utilisées en agriculture, avec amendement des sols, recherche génétique poussée pour avoir des plants de qualité phénoménale, plants poussant très vite et offrant énormément de cubage, sans trop s'interroger sur la résistance de ces plants aux insectes, aux tornades ou à des changements climatiques. Pour certains, la forêt rêvée, c'est une forêt de plantations rectilignes quasiment vide de toute vie animale et assez souvent de toute vie végétale autres que les espèces rentables. D'autres aussi abandonnent le combat en admettant que le cerf est tellement exigeant quant à son besoin de quiétude que l'on ne peut en aucun cas arrêter l'invasion touristique, et que dès lors, le mieux à faire est de céder à la demande et d'ouvrir effectivement tous les massifs à la circulation, permettant à l'homme d'aller se délasser, quitte à ce que la vie sauvage paie les frais. On pourrait probablement dans ce cas de figure et avec

cette vision des choses, se contenter de quelques rares réserves naturelles, véritables isolats, dans lesquelles on interdirait toute circulation. Pour que nos enfants et petits-enfants puissent quand même avoir une vague idée de ce que nous avons eu l'occasion de vivre au contact d'une pleine nature, certains ont déjà prévu de créer des parcs à gibier ou des parcs animaliers dans lesquels on pourra voir ces animaux. On peut toutefois se demander (cf. **photo 6**) si c'est encore réellement l'homme qui vient voir la bête ou si ce n'est pas tout doucement l'inverse.



Photo 6. Biches regardant les touristes...

Un **quatrième danger**, particulièrement insidieux, se profile déjà : au-delà des parcs à gibier, soi-disant « parcs naturels » à vocation touristique, d'autres exploitants sont déjà passés à la vitesse supérieure et, constatant l'absence totale de gibier en forêt, se sont inquiétés de ce qu'ils pourraient trouver dans leur assiette en période de réveillons ; ils ont donc réagi en adaptant de nouvelles méthodes d'élevage de cervidés venus de Nouvelle-Zélande ou de Grande-Bretagne ; des unités de production strictement contrôlées pourront au moins continuer à nous offrir la venaison tant désirée pour les dîners de fête. On a déjà commencé à installer en Belgique quelques-uns de ces univers carcéraux limités de clôtures et où on a placé des animaux originaires la plupart du temps d'Ecosse et n'ayant plus qu'un très lointain rapport avec les nôtres, que ce soit quant au poids ou quant à la taille ; ils sont déjà élevés avec la rigueur de méthodes que nous avons déjà utilisées avec énormément de fruits sur notre bétail domestique (**photo 7**). Rentabilité oblige : on va progressivement élever ce cerf en le vaccinant, en le vermifugeant, en le rentrant en étable pour qu'il ne prenne pas trop froid la nuit parce que cela ferait perdre quelques kilos. Les



Photo 7. Elevage de cervidés en enclos.

esprits les plus pervers se sont déjà acharnés sur ce genre d'élevage pour le rendre le plus rentable possible. Ils se sont assez vite rendu compte que la nature était très mal faite et qu'il fallait bien peu de choses pour la modifier : là où la nature est très mal faite, c'est que, « de manière aberrante », les faons naissent à la fin du mois de mai alors que dans les prairies artificielles, la première herbe valable est déjà là au mois d'avril. Le faon perd ainsi stupidement deux mois de végétation intéressante ; il faut donc essayer à tout prix de le faire naître avant. Il suffit de modifier le cycle de reproduction de cet animal. Or, ce qui détermine la montée en chaleur de la biche, qui déclenche le brame chez le cerf et qui, grâce à cela, déclenche l'ovulation de la biche, c'est une faculté qu'elle a de déceler la différence ou la variation entre la longueur du jour et de la nuit. A partir du moment où cette longueur jour-nuit arrive à un rapport x , le phénomène s'enclenche. Il suffit simplement de modifier ce rapport et donc, de faire rentrer des animaux en étable et de travailler sur la lumière artificielle pour faire croire à la biche dès le mois de juin que l'on est en fait au mois de septembre. Le cerf, qui est toujours en velours (**photo 8**), ne comprend pas grand-chose mais officie quand même et remplit son devoir, ce qui permet de faire naître les faons tout au début du mois de mars, de sorte qu'ils puissent être sevrés aux premiers jours du mois de mai. On a donc gagné deux mois de végétation, deux mois d'herbe, cela fait à peu près un gain de cinq à six kilos au moment où l'on abat le faon, une petite torture qui valait bien que l'on manipulât la nature.

Ce type d'élevage aura évidemment des répercussions très dommageables, et j'insiste un peu là-dessus, parce que tant qu'ils sont peu nombreux en Belgique, on peut espérer que le contrôle qui sera effectué sur eux sera extrêmement sérieux. Dès que ce type d'élevage va se généraliser, il va devenir très



Photo 8. Cerf captif en velours.

malaisé de contrôler si certains de ces animaux n'ont pas été achetés dans ces élevages pour être relâchés à l'intérieur de territoires forestiers « sauvages » un ou deux jours avant une battue au cours de laquelle l'organisateur — relations sociales ou d'affaires obligent — doit absolument faire plaisir à quelqu'un. Il se peut qu'un chasseur rate son tir et que le cerf visé ait ainsi la vie sauve pour un an, ce qui veut dire qu'alors qu'il est d'une origine très lointaine, ce cerf va avoir la possibilité de se reproduire avec la population locale à l'heure où l'on remet en cause de plus en plus l'intégration de « sang » étranger ou d'animaux non indigènes dans des domaines libres, un risque génétique que l'on ne doit pas courir.

Les exploitants de ce genre de ferme à gibier et tout le secteur Hôtelier-Restauration-Cafetier (HORECA) qui se tient à l'arrière-plan ont essayé de modifier l'article de loi sur la chasse qui, jusqu'à présent, n'autorisait la vente de venaisons qu'en période d'ouverture de la chasse au cerf — c'est-à-dire, en gros, de la mi-septembre jusqu'à la fin du mois de décembre — et selon lequel, pendant le reste de l'année, la détention, le trafic ou le transport du gibier étaient normalement interdits. De telles dispositions légales sont évidemment fâcheuses pour les éleveurs et acheteurs qui souhaiteraient, eux, pouvoir disposer de la viande de gibier toute l'année, pour la fête de Pâques ou les communions. Tout ce clan d'intérêts liés a essayé de travailler le législateur pour qu'il se décide à modifier la loi. Il y a de fait un nouvel article de loi autorisant la vente libre toute l'année de gibier en provenance d'élevages. Malheureusement, dans un congélateur, la gigue d'un gibier d'élevage est tout à fait indiscernable de la gigue d'un gibier libre braconné toute l'année. Cette nouvelle disposition est donc une porte royale ouverte au braconnage, au désespoir de la majeure partie



Photos 9 et 10. Scènes de nourrissage hivernal.

des gardes qui pouvaient au moins espérer que le braconnage ralentisse un peu pendant la période officielle de fermeture...

Un autre **abandon de la cause du gibier** est tout à fait paradoxal. Il vient du monde des naturalistes : assez prompts à se mobiliser pour toute une série d'espèces non-gibier, ils abandonnent subitement toute idée de protection lorsqu'il s'agit du cerf parce que l'image de celui-ci est tellement associée dans leur esprit à l'image de la chasse, qu'être à nos côtés pour défendre un cerf de qualité vivant dans un espace libre s'identifie un peu à leurs yeux à l'attitude qui consisterait à paraître défendre le monde de la chasse. Ils préférèrent donc à la limite voir périr le cerf plutôt que défendre la chasse et être associés à nous dans la défense de ce splendide animal, à tel point que des théories relativement inquiétantes peuvent naître dans la tête de ces gens, parfois malheureusement relayées par l'administration. La plus inquiétante de ces idées est de dire que, le cerf étant un animal sauvage, il faut à tout prix lui laisser vivre au maximum cette condition d'animal sauvage et tout spécialement en hiver où l'on doit absolument éviter, sous peine de domestication future, d'intervenir dans sa vie. Même, quand le paysage se transforme au point de ne plus laisser de nourriture disponible, ces théoriciens bannissent toute forme de nourrissage artificiel du cerf et interdisent tout apport de luzerne ou d'autres aliments qui lui permettrait de survivre dans des conditions aussi pénibles. Leur argumentation est relative-viciée, car l'on pourrait effectivement imposer à cet animal de garder des conditions de vie naturelles pour peu qu'il vive encore dans ces conditions naturelles, or c'est très loin d'être le cas. Son milieu a été intégralement modifié et artificialisé et toute une série de possibilités qui lui étaient anciennement offertes de survivre pendant la période hivernale n'existent plus aujourd'hui. Refuser une aide à cet animal durant cette période est, d'une manière ou d'une autre, soit le condamner à mort à terme, soit l'obliger à vivre sous des densités qui vont devenir tout à fait risibles, et qui seront à ce moment-là incompatibles avec les exigences biologiques d'un animal aussi sociable que le cerf qui doit vivre entouré d'un certain nombre de congénères (**photos 9 et 10**).

Cette tendance gagne l'administration puisque, de manière assez inquiétante, certains nouveaux cahiers des charges ou certaines dispositions du prochain décret sur la chasse tendraient à ce que le soignage ne soit autorisé que sur injonction d'un fonctionnaire habilité à juger si la période devient critique et à décider que, à ce moment, il faut soigner les animaux. On va tomber là dans des conditions qui sont une fois de plus en rupture intégrale avec la biologie, parce que le moment où un être humain considérera que les conditions hivernales deviennent extrêmes et qu'il faut nourrir l'animal, ce moment-là correspondra presque toujours à celui où cet animal n'a plus besoin de nourriture complémentaire. Dans son cycle habituel de nutrition, le cerf a besoin d'une nourriture extrêmement importante dès la sortie du brame — donc dès les premiers mois d'automne en octobre-novembre — pour pouvoir se refaire une santé le plus vite possible après l'énergie dépensée au cours de cette période exigeante. Une nourriture abondante et sèche était anciennement possible essentiellement par les fruits forestiers, dont les glands et les fânes, ainsi que par une nourriture dans les taillis et également par une possibilité que le cerf avait de sortir dans les campagnes pour aller manger les reliquats de cultures qui n'avaient pas été suffisamment moissonnées par les agriculteurs. Au-delà de ce moment, le cerf rentre dans une période de « dormance » pendant laquelle son rythme est tout à fait ralenti et où il se nourrit beaucoup moins. Cela correspond en gros aux mois de décembre et janvier qui sont généralement chez nous les mois d'enneigement et qui sont justement ceux où on tenderait à les nourrir et où on risquerait

artificiellement de réactiver un système qui est en train tout doucement de s'endormir. Dès que la neige fondrait, il y aurait un gros risque que le fonctionnaire en question décide que les conditions hivernales ne sont plus extrêmes et que le cerf peut de nouveau se débrouiller. On retombe justement à ce moment-là dans les périodes les plus critiques, qui sont celles où le cerf a épuisé toutes ses réserves accumulées en automne et où il a à tout prix besoin d'une nourriture. Anciennement, celle-ci lui était offerte essentiellement par les rameaux ou par les bourgeons d'arbres tels le saule, le sorbier, l'aulne, le bouleau pubescent, qui ont eux aussi massivement disparu. En voulant trop régenter et trop « administratiser » la vie du cerf, on risque parfois par méconnaissance, parfois par manque de délais, de poser des actes qui sont absolument contraires à la biologie de l'espèce. Il est évidemment difficile de concevoir que dans un univers de hêtraie pure entourée de plateaux de pessières en fin de génération, un cerf de taille imposante puisse arriver, avec ses congénères, à se nourrir suffisamment sans un apport humain.

L'autre critique qui est assez souvent faite à propos du soignage, c'est un risque de domestication de l'animal et donc d'une appropriation par l'homme de cet animal sauvage. Il suffit d'avoir dispensé ces soins soi-même pendant quelques années pour se rendre compte que le pacte qui est parfois passé entre l'animal et celui qui va le soigner est un pacte qui est extrêmement circonscrit dans le temps et dans l'espace. L'animal ne tolère la présence de son nourrisseur habituel qu'à l'endroit habituel de nourriture et aux horaires habituels et uniquement pendant la durée habituelle de nourrissage. Dès que les premiers beaux mois de l'année reviennent, ce pacte est tout de suite rompu et cet animal retrouve la totalité de sa liberté.

Le problème majeur — le sixième que nous évoquions — est évidemment celui de la prédation et de la régulation naturelle des populations. La majeure partie du système de prédation naturelle a définitivement disparu d'Europe occidentale, avec l'élimination des anciens grands prédateurs comme le loup, le lynx ou l'ours, dont il reste simplement comme symbole le chat sauvage, qui fait un retour inespéré en Belgique. La plus grosse part de la régulation naturelle des populations était essentiellement exercée par le milieu : son influence sur les grands herbivores jouait bien plus que les prédateurs et c'était la disponibilité ou l'absence de nourriture qui faisait que les populations pouvaient monter en flèche ou par contre chuter subitement parce que le milieu se refermait. Ce grand cycle entre deux types de forêts — une forêt très nutritive et une autre qui se ferme — est définitivement terminé puisqu'on a opté pour une forêt gérée qui doit à tout prix être rentable. C'est à cause de cette rupture d'un cycle naturel que l'on doit, et de manière tout à fait artificielle, maintenir en permanence les animaux à un seuil de densité compatible avec la nourriture disponible et qui est réglé sur la fameuse loi de l'équilibre entre la forêt et le gibier, loi qui généralement s'exprime par un chiffre, un nombre d'animaux tolérable par mille hectares. Suivant la position des chasseurs, des forestiers ou des naturalistes, ce chiffre peut s'étendre ou se rétrécir comme peau de chagrin et varier selon les endroits entre dix et quarante bêtes par mille hectares alors qu'il s'en trouve parfois cent à cent vingt. La manière de réguler les populations de gibier passe obligatoirement, à l'heure actuelle en tous cas, par la chasse, entendue ici comme le prélèvement d'animaux. Quoique l'on fasse, il faudra prélever des animaux et la manière dont on le fait présentement, c'est la chasse.

Deux modes de chasse se bousculent en Belgique : l'un, très largement majoritaire, est la **battue** qui consiste assez simplement à faire énormément de

bruit à l'aide de chiens et de traqueurs et à mettre sur pieds les animaux, à les faire poursuivre par des chiens courants, et les forcer à passer une ligne de tir matérialisée par toute une série de chasseurs encerclant tout ce secteur de forêt dans lequel on va les prélever. Ce type de chasse est extrêmement traumatisant pour les animaux et traumatisant dans tous les sens du terme. Même ceux qui, comme certains cerfs, ne sont pas sujets à être tirés, sont terriblement perturbés par cet exercice de chasse bruyant qui fera déplacer les animaux au plus profond des remises ; cela même qui, tout à l'heure, était reproché aux touristes qui, eux, le faisaient dans une optique de relaxation. Traumatisant aussi parce que la plupart du temps, là où le cerf mâle est chassé en battue — et c'est le cas sur encore plus de quatre-vingts pour cent des territoires de chasse en Belgique — il est matériellement à peu près impossible pour un chasseur de compter correctement ce que le cerf arbore comme ramure. La loi belge est en effet encore suffisamment caricaturale pour « ouvrir ou fermer un cerf » simplement en fonction du nombre de pointes qu'il a sorties sur le sommet de son crâne. Si le chasseur a réussi à « compter ce cerf », il devrait potentiellement essayer d'avoir une idée de son âge — ce qui à cette vitesse-là est parfaitement impossible — avoir une idée de son état de santé, peut-être aussi du rang qu'il tient dans son clan social et, après avoir fait toutes ces déductions, quasiment irréalisables dans ce délai, il devrait à la vitesse où passe cet animal, prendre la décision correcte de tirer ou non et, dans l'affirmative, de lui mettre une balle suffisamment décente pour lui « offrir » une mort digne, ce qui est très rarement le cas. La battue est le mode de chasse qui cause le plus de dégâts, même au niveau des non-boisés. C'est probablement elle qui cause le plus grand nombre d'orphelins, rejetés systématiquement hors de la harde où ils ne sont plus reconnus ni adoptés, où ils sont considérés comme un poids, où, au mieux, ils peuvent être utilisés par la biche de tête comme tête de turc quand la harde aborde un endroit relativement critique à traverser ou un point de nourriture à approcher : on envoie un faon orphelin en sentinelle ou en éclaireur et, dès que l'on s'est rendu compte qu'il n'y avait aucun danger, le faon a à peine eu le temps de pointer son museau dans la luzerne ou l'épeautre qu'il est immédiatement chassé par les biches et est réduit à regarder assez piteusement le reste de la harde se nourrir pendant que lui doit végéter... Si le faon est orphelin, c'est encore pour lui une chance relative car, le tir en battue étant assez difficile, il peut aussi être blessé. Il peut avoir toute une série de blessures sérieuses comme les blessures de pattes qui ne sont pas « suivies » et qui font que l'animal erre pendant tout l'hiver. Pour peu qu'il y ait eu un peu de neige, ce sont des conditions extrêmement pénibles pour lui ; on retrouve parfois des faons coincés en dessous des mangeoires et que l'on doit achever même en dehors des périodes de chasse. Certains cerfs subissent à peu près le même genre de traumatisme et cela est symbolisé assez rapidement sur le bois : ils développent une ramure bizarre, traduction visuelle de leurs blessures.

L'autre mode de chasse, qui est nettement plus doux, et qui s'appelle le **pirch**, essaye d'allier deux moyens : l'affût sur mirador et l'approche discrète d'un chasseur, parfois accompagné d'un garde qui essaye de le conduire sur des animaux, lui permettant au minimum d'avoir un tir un peu plus éclairé et donc légèrement plus sélectif et, en tous cas, un tir nettement plus propre puisque généralement on tire l'animal dans d'excellentes conditions de distance et d'immobilité de position ; le pirch est ainsi un mode de chasse qui blesse très nettement moins que la battue. Si cette chasse est probablement plus éclairée, elle a l'énorme désavantage d'être beaucoup moins performante : il faut beaucoup de sorties de pirch pour arriver à réaliser le plan de tir imposé : les sorties se multiplient par conséquent et le dérangement des animaux est un peu plus grand, tandis que la battue est un dérangement très résumé dans le temps, qui



Photo 11. Petit dague (à droite).



Photo 12. Dague, à masse déjà imposante et fourchue.

atteint des paroxysmes et se reproduit 4-5 fois par an pendant une journée. La battue permet de réaliser en une seule journée ce qui est fait en 30 sorties de pirsch.

Ce système de pirsch qui, au premier abord, a l'air nettement plus éclairé, souffre malheureusement lui aussi d'une maladie assez grave, appelée la **trophéite**, qui fait qu'énormément de chasseurs sont assez difficiles à contenir lorsqu'ils se trouvent devant des trophées imposants : des cerfs de six ans sont ainsi fauchés à la fine fleur de l'âge, au début de leur maturité, et ne pourront assumer la reproduction à laquelle ils étaient promis.

Il existe depuis quelques années en Belgique un système contraignant, appelé le **plan de tir**, qui fixe le volet quantitatif du prélèvement : chaque chasseur se voit attribuer un quota annuel d'animaux que non seulement il peut mais qu'il **doit** abattre avant la fin de l'année. Au niveau quantitatif, certains verrous ont donc été apposés. Il faut toutefois être nuancé car l'attribution du quota de tir devrait normalement être fonction d'un recensement, d'une connaissance du nombre d'animaux présents sur le territoire de chasse. Or, la majeure partie des méthodes de recensement actuellement utilisées sont relativement peu fiables ou pas suffisamment répétées pour être tout à fait fiables. A certains moments et en certains endroits, on sous-estime les populations de cervidés ; ceux-ci sont bien plus nombreux qu'on ne le croit et le prélèvement est fait de manière trop peu accentuée. A d'autres endroits, on croit recenser des animaux qui en fait n'existent pas et on impose ainsi aux chasseurs de tirer des fantômes. La plupart du temps aussi, les recensements sont faits à des périodes de l'année où les animaux se déplacent beaucoup et il est tout à fait courant que la même harde de cervidés soit renseignée sur trois territoires différents, de sorte que, dans une forêt donnée, on estime les biches à trente alors qu'elles ne sont que dix ! Comme on doit normalement prélever annuellement un tiers de la population, l'effort de chasse devra prélever dix animaux, soit, du fait de la surévaluation, la totalité de la population locale...

Depuis l'instauration des plans de tirs, quelques chasseurs se sont groupés en unités de gestion cynégétique et ont essayé de créer des systèmes qualitatifs de prélèvement. A ce stade, on connaît donc le nombre d'animaux que l'on doit prélever, mais il reste alors à savoir quels sont ceux qu'il faut prélever. En Belgique, les règles pour savoir quels animaux doivent ou non être tirés sont fantaisistes et pas mal de critères de sélection qualitative de l'espèce cerf sont fort approximatifs. Je vais essayer d'en passer quelques-uns en revue en les illustrant :

- D'après la loi générale sur la chasse en Belgique, on peut normalement tirer les daguets qui font moins de 20 cm de dagues (cf. **photo 11**). Les 20 cm correspondent généralement à la hauteur des oreilles (les daguets ont donc intérêt à recourber les oreilles et à faire croire que les dagues dépassent, qu'elles ont plus de 20 cm !). Si on regarde cette série de daguets, on ne peut normalement en aucun cas prélever l'animal à droite de la photo ; en fait, ce n'est pas un daguet, c'est une deuxième tête, tout à fait médiocre, mais l'on voit que c'est une deuxième tête parce qu'il y a à la base de la dague une couronne qui prouve que c'est un animal de deux ans ; le daguet, lui, n'a pas de couronne ; il a une dague lisse. Donc, cet animal ne peut pas être tiré, bien que ce soit une « deuxième tête » médiocre. A côté de cela, il y a un animal fourchu qui, lui, est un véritable daguet et qui, dès sa première année, a une masse de dagues imposante, qu'il est déjà capable de ramifier, ce qui est tout à fait exceptionnel (**photo 12**). Lui peut être tiré parce qu'il est considéré comme un quatre cors, puisque la législation belge compte simplement le

nombre de ceux-ci. Déjà à ce stade où il n'y a normalement pas de ramification et où le critère de tir est relativement simple — la limite des 20 cm — la législation belge montre déjà deux aberrations.

- La **figure 13** nous montre un dix cors qui est arrivé à un âge tout à fait imposant, probablement 14 ou 15 ans, qui a fini sous les roues d'un camion, ce qui est la seule chose qui ait pu finalement l'arrêter parce que, effectivement, il a eu l'intelligence de rester au stade dix cors ! C'est un cerf médiocre depuis le début, mais non tirable sur la majeure partie des territoires, parce que la loi belge protège les dix cors...



Photo 13. Cerf dix cors de 14-15 ans, assez médiocre, non-tirable.

- Le dix cors de la **figure 14** est d'un territoire où l'on tire de manière sélective et éclairée : c'est un cerf qui, normalement, aurait dû être tiré depuis très longtemps, qui est lui aussi un cerf d'âge assez avancé, et qui est intégralement protégé par la loi à l'heure actuelle.
- Encore un dix cors (**photo 15**), la plus mauvaise configuration de bois que l'on puisse estimer, pour ceux qui ont déjà entendu parler de la conformation en triangle : peu de masse dans le dessus du bois, beaucoup de masse dans le bas ; lui aussi est un dix cors, donc couvert par la loi.

Les protagonistes de certaines unités de gestion estiment que la loi générale sur la chasse est généralement mal faite en Belgique, on vient de le prouver, et on essayé de définir des critères de sélection plus raffinés. Ces chasseurs se sont constitués en asbl, en unités de gestion cynégétique, et ont décidé des règles qu'ils allaient fixer de commun accord pour chasser le cerf de



Photo 14. Autre dix cors, également âgé, stationnaire mais protégé.



Photo 15. Encore un dix cors, protégé, de médiocre conformation des bois pourtant.

manière plus rationnelle. On a vu fleurir ainsi diverses unités de gestion qui ont appliqué leurs propres critères, souvent différents d'une unité à l'autre. Un des critères les plus simples est ce que l'on appelle l'unité de gestion par points : c'est tellement simple que c'en est dramatique. Il s'agit d'un système où, après chaque tir, le chasseur connaît le capital-points qui lui reste. Imaginons le titulaire d'un droit de chasse à qui on octroie en début de saison 20 points. Le dix cors vaut 5 points ; le dix-huit cors en vaut trois ; le huit cors n'en vaut que deux et le daguet seulement un. C'est un système de chasse très efficace pour celui qui veut continuer à chasser en battue, puisqu'il permet quasiment de tout tirer : quand l'animal est abattu, il suffit d'aller déduire le nombre de points perdus. Quand le chasseur arrive à la fin de son capital-points, il ralentit le tir et se fixe des consignes un peu plus strictes. Il y a en Belgique une unité de gestion cynégétique qui fonctionne depuis dix ans selon ces principes et certains chasseurs qui pratiquent ce système essaient de faire des émules dans d'autres parties de la Région wallonne. Dans cette unité de gestion, la moyenne d'âge des cerfs ne s'est jamais relevée depuis dix ans. La majeure partie des cerfs de douze, quatorze et seize cors meurent à quatre ou cinq ans, rarement plus. Ce sont donc des territoires dans lesquels les pyramides d'âge sont complètement décapitées et où on a une pléthore de jeunes animaux ainsi qu'une absence totale d'animaux d'âge mûr ou âgés.

Les protagonistes d'autres unités de gestion essaient de pousser le raisonnement un peu plus loin ou de le raffiner un peu plus ; ils ont divisé les catégories de cerfs en trois grandes classes : les classes 3, 2 et 1. Les cerfs de classe 3 sont normalement des animaux très jeunes, des daguets, des six cors, des huit cors irréguliers, voire certaines années des huit cors réguliers, un ensemble dans lequel on offre généralement au chasseur la possibilité de prélever beaucoup, ce qui est assez sage puisque c'est généralement dans ces classes d'âge que la nature, laissée à ses propres mécanismes de régulation, prélevait le plus grand nombre d'animaux. La plus grosse sélection devrait être faite avant l'âge de trois ans. Les cerfs de classe 2 sont des animaux auxquels on a laissé une chance dans leur jeune âge, mais une chance qui ne s'est pas concrétisée, car ces animaux ne sont pas arrivés à développer le trophée que l'on attendait d'eux. Je ne fais pas simplement allusion ici au trophée quelque peu convenable que l'on désire accrocher à sa cheminée, mais tout simplement au fait que le trophée est quand même un signe extérieur de l'état général de l'animal et parce que ne développent des trophées d'importance que les cerfs qui ont toutes les conditions physiques et biologiques propres à assurer le développement de ce trophée. Ces cerfs de classe 2, un peu moins nombreux, sont offerts au chasseur et, dans leur cas, le critère de tir est assez souvent une longueur de perche ou un âge de l'animal, soit une longueur de 80 cm de bois et six ans d'âge. Au sommet trônent les cerfs de la classe 1 ; ce sont normalement les tout grands cerfs de récolte, c'est-à-dire les tout grands cerfs que l'on a laissé vieillir, qui correspondent à tout ce que l'on est en droit d'attendre d'eux en tant que reproducteurs et en tant qu'éléments valables de l'espèce ; ces animaux à leur optimum ne devraient normalement être récoltés qu'aux alentours de douze ans au mieux car aucun cerf ne diminue de masse et de capacité avant cet âge. Malheureusement, douze ans, c'est assez long par rapport à la durée d'un bail de chasse, qui est le plus souvent de neuf ans ou de douze ans ; on a donc un peu abaissé les critères pour ne pas trop effrayer le monde de la chasse et on a admis que ces animaux puissent être tirés à neuf ans. Mais on a dit aussi qu'ils pouvaient n'avoir que 90 cm de bois, et pas obligatoirement neuf ans. Ce qui veut dire concrètement que le meilleur des cerfs, et je reviens (voir **photo 16**) à l'image du tout jeune dix-huit cors de cinq ans ayant des bois de 85 cm, fera inmanquablement l'année suivante des



Photo 16. Jeune cerf de cinq ans, et déjà dix-huit cors, en plein développement, et pourtant tirable dès l'année suivante.

bois de plus de 90 cm et deviendra légalement tirable comme grand cerf de récolte alors qu'il n'a même pas encore entamé le début de sa vie d'adulte. On devrait donc opter au minimum pour une règle qui serait : afficher 90 cm **et** avoir au moins neuf ans, c'est-à-dire combiner les deux critères ; on devrait au moins laisser les meilleurs sujets arriver à neuf ans, voire même essayer de relever ce seuil de neuf ans pour essayer de protéger les meilleurs d'entre eux le plus loin possible dans leur existence.

Au sein des unités de gestion les plus performantes dont les critères sont les plus raffinés et exigeants, et où ce type de gestion est mis au point depuis plus de dix ans comme dans les Hautes Fagnes, dans le Hertogenwald et, depuis un peu moins de temps, dans le massif de St-Hubert, une telle politique a au moins permis de relever assez nettement la pyramide d'âge. On y rencontre maintenant régulièrement des cerfs d'âge tout à fait raisonnable, le seul petit défaut du système se situant dans cette catégorie où malheureusement la possibilité subsiste de permettre de tirer beaucoup trop jeunes des cerfs extraordinaires. Au milieu de telles unités de gestion, et entre autres dans cette unité de St-Hubert, l'une ou l'autre chasse s'est malheureusement vu accorder par l'Administration des délais de chasse nettement plus longs. Qui dit chasse sélective dit en effet difficultés à remplir le quota et donc la nécessité de disposer de plus de temps pour le respecter. Généralement on ne chasse le cerf en Belgique que deux mois par an mais, à l'intérieur de certaines unités, le législateur a offert la possibilité d'étaler le tir sur trois mois et demi par an. C'est un cadeau, mais il découle d'une certaine logique. Toutefois, au milieu de ces territoires de chasse, certains titulaires des droits persistent à chasser le cerf en battue et, malgré cela,

ils bénéficient de mêmes dérogations de durée que ceux qui le chassent au pirsch : ils peuvent donc prélever des cerfs dits « tout venant », quels qu'ils soient. Aussi, un tout jeune cerf de cinq ans qui a été épargné sur le territoire de chasse voisin pendant le brame peut revenir un peu trop tôt à ses quartiers d'hiver là où l'on chasse en battue ; il s'est fait épargner par le chasseur X sur le territoire voisin quinze jours plus tôt et il vient se faire assassiner en battue par le chasseur Y au sein de la même unité de gestion cynégétique pratiquant théoriquement les mêmes règles.

Je voudrais citer quelques exemples prouvant la difficulté de cerner et traiter cette classe 1 : la **figure 17** montre un dix-huit cors de probablement sept ou huit ans ; son tir est tout à fait légal ; c'est un cerf qui fait plus de 90 cm de bois, bien qu'il n'ait pas neuf ans ; c'est un cerf qui vraisemblablement va être tiré beaucoup trop jeune. Un autre exemple pour illustrer au mieux cette incohérence au niveau des cerfs de classe 1 : on a tiré prématurément un cerf de 20 cors de six ans qui avait 91 cm de bois, en toute légalité donc, tandis que dans la chasse voisine, on a tiré un cerf de 12 cors absolument sans avenir, qui avait huit ans, donc deux ans de plus, et qui affichait 89 cm de bois. Il lui manquait 1 cm et 1 an et n'était pas tirable : ce tir est pénalisé alors que c'est un tir cynégétiquement parfaitement explicable et justifiable. Paradoxalement, le tir du cerf 20 cors précité est absout alors que c'est un tir cynégétiquement inexcusable.

Le résultat de ces incohérences est que, la plupart du temps, sur beaucoup de territoires de chasse et spécialement sur les territoires de battues, la pyramide d'âge idéale n'existe plus. Elle devrait normalement offrir une population d'animaux assez importante dans les classes jeunes, et c'est là qu'une large part du prélèvement doit être faite. Dans la tranche d'âge de quatre ou cinq ans, on ne doit quasiment plus toucher à la population qu'aux alentours de dix ou onze ans ; c'est ce qui se produirait normalement sans nous dans la nature ; au-delà, les pertes se réactivent. Puisque, passé ce seuil, la nature réactive les pertes, on doit les réactiver aussi et, dans une chasse bien gérée, on doit donc reprélever des animaux dans les classes au-delà de douze ans. Sur la plupart des territoires, et spécialement là où l'on chasse en battue, la pyramide des âges est plus ou moins normale pour les femelles, parce que la trophéite ne joue pas dans ce cas. Les mâles, par contre, sont tirés entre cinq et huit ans ; les prélèvements portent donc sur les classes d'âge auxquelles l'on ne devrait pas toucher, puisque ce sont des jeunes adultes et des adultes mûrs ; il n'y a par contre plus du tout de prélèvement au-delà de dix ans.... puisqu'il n'y a plus d'animaux à prélever.

Toutes les considérations théoriques sur la sélection des cerfs et sur l'intérêt de restructurer la pyramide des âges, de l'allonger, sont assez souvent contrecarrées dans la pratique par ce fléau qu'est le braconnage ; en quelques nuits, celui-ci peut ruiner les efforts patiemment accumulés pendant des années et réduire à néant toute une politique de gestion.

Après avoir passé en revue les problèmes qui menacent la survie de l'espèce et à tout le moins son existence harmonieuse, nous avons heureusement le loisir d'évoquer toute une série de notes d'espoir, d'esquisser des solutions à apporter à ces problèmes. Mais ces solutions ne seront réellement efficaces que si on arrive à mettre autour d'une table toutes les personnes — et elles sont très nombreuses — qui sont concernées par l'avenir du cerf. Que les chasseurs le veuillent ou non, il faudra bien que le cerf quitte la seule orbite du monde de la chasse dans laquelle il est un peu trop confiné à l'heure actuelle.



Photo 17. Cerf dix-huit cors de sept ou huit ans, qui risque d'être tiré trop jeune.

Il existe une série de solutions pour permettre un redressement, lent mais sûr, de l'espèce cerf et pour lui assurer une vie plus conforme à ses exigences. Il est des exemples d'animaux qui ont réussi à refaire des percées intéressantes, simplement parce que la mentalité de l'homme à leur égard a changé ; c'est le cas du chat sauvage qui effectivement est le plus souvent épargné à l'heure actuelle en battue ; c'est le cas aussi de quelques oiseaux rares qui, petit à petit, se mettent à recoloniser la Belgique : le hibou grand duc ou, plus récemment encore, la cigogne noire.

Examinons ces solutions en reprenant les différents problèmes dans l'ordre où ils ont été évoqués. Le premier problème est une **invasion** un peu anarchique du **public en forêt** : la solution la plus radicale et la plus simple serait l'interdiction totale d'accès ; elle n'est évidemment pas praticable. On peut très difficilement fermer ou interdire l'accès à la nature. Il faut donc essayer d'imaginer des solutions alternatives qui puissent rejoindre les préoccupations d'êtres humains et les exigences minima des animaux. Une solution mixte est d'essayer de créer des zones dans lesquelles l'accès au tourisme de masse serait prohibé et dans lesquelles la vie de la faune pourrait se redévelopper de manière entièrement libre et normale, principe qui est relativement bien accepté par le public quand il s'agit des oiseaux. On a aussi réussi à faire admettre qu'une zone de nidification doit être à tout prix protégée. Des personnes acceptent le fait qu'une grande partie de la réserve du Zwin soit interdite au public, sauf pour des groupes accompagnés d'un guide agréé ou d'être soi-même porteur d'une autorisation en bonne et due forme. Il faudrait essayer de faire assimiler le même genre de discours au sujet de la grande faune. C'est

parfois un peu plus difficile compte tenu que cet animal est chassé et donc est extrêmement perturbé pendant certaines périodes de son existence. Le fait qu'on le traque pendant les mois d'automne n'est pas une raison pour lui faire subir le même fléau pendant tous les mois d'été. On devrait en fait essayer d'offrir une grande quiétude à cet animal **toute l'année durant** : je lisais récemment un article où une personnalité du monde de la chasse demandait aux touristes d'accepter de laisser la forêt tranquille uniquement pendant les mois d'automne ; là, on est en droit de se demander si c'est réellement la quiétude de l'animal qui est recherchée ou si ce n'est pas plutôt la quiétude de l'exercice de la chasse, donc du chasseur. La quiétude de l'animal, on doit s'en soucier toute l'année : on doit permettre que les quelques semaines qui précèdent la mise bas pour les biches se passent dans le climat le plus serein possible, que la mise bas elle-même soit une période de tranquillité absolue pour permettre au faon de passer ses premiers jours dans des conditions optimales. Toute la période d'éducation des faons doit obéir au même principe. La tranquillité doit donc régner pendant les mois de juin et juillet. Il faut aussi laisser la possibilité à ces animaux de se nourrir en plein jour, et donc de pouvoir bénéficier de prairies que l'on a éventuellement aménagées à leur intention. Dans la vie du cerf, la même quiétude est indispensable lors de la repousse des bois, une période qui lui coûte énormément d'énergie. Même remarque pour la période du brame, où cet animal ne doit être dérangé que le moins possible. Enfin, la tranquillité en hiver est d'autant plus impérative que l'on fait subir à cet animal d'énormes pertes d'énergie chaque fois qu'on le dérange alors qu'il essaye de vivre sur des réserves relativement maigres qu'il a pu accumuler pendant l'automne. Le cerf est donc un animal qui a besoin d'une quiétude la plus totale possible pendant les douze mois de l'année. Cette nécessité n'est en tout cas pas prise en compte dans la réglementation puisque, pour le moment, rien ne protège la tranquillité de cet animal qui est toujours classé comme gibier et qui peut être dérangé à notre guise, impunément.

Pour faire accepter certaines interdictions au grand public, on devrait aussi à court terme essayer de lui offrir des compensations en aménageant des aires de vision ou de grands parcs de vision dans lesquels les conditions de vie de l'animal seraient les plus proches possible de l'état sauvage et où l'infrastructure serait à ce point bien organisée qu'elle permettrait à un public relativement nombreux d'observer les animaux vivant presque à l'état sauvage. Quelques pays européens se sont déjà lancés dans l'aventure, par exemple la France à Chambord, la Hollande à Hoge Veluwe ; la Belgique n'a encore rien fait en ce domaine. En cette matière de contrôle du public, il faudra légiférer tôt ou tard. Ceci dépasse de très loin la simple problématique du cerf : il faut forger un homme nouveau beaucoup plus respectueux de l'environnement, sachant goûter avec énormément de satisfaction ce qui lui est offert, mais sachant aussi se restreindre, c'est là ce qui est neuf, sachant aussi se refuser de goûter pour contribuer à préserver. L'éducation du public passera par toute une série d'initiatives qui vont des expositions, des conférences, des musées ou tout autre projet qui pourrait sensibiliser un public de plus en plus large à la problématique de la gestion de la grande faune pour faire comprendre à tout un chacun qu'à l'heure actuelle tout le monde est peu ou prou responsable de la survie de ces animaux et que le comportement de chacun sera préjudiciable ou favorable à la survie de toute une série d'espèces.

Le défi suivant à relever est de plus longue haleine et consisterait à essayer de réaménager ou de recréer des forêts plus accueillantes et plus aptes à recevoir la grande faune, dont l'existence et les exigences seraient prises en

compte dans les plans de gestion et dans les plans d'exploitation. Ce type de forêt ne sera très certainement pas possible partout parce que les conditions de sols, d'altitude ou de climat ne le permettront pas ; partout où c'est possible pourtant, il faudrait essayer de recréer une forêt la plus diversifiée possible. Le travail des forestiers aura énormément d'importance, puisque ce sont eux qui sont les maîtres d'oeuvre, qui ont en main la majeure partie des données, de la simple rotation dans les éclaircies, le volume des éclaircies, jusqu'à leur harmonieuse répartition à travers tout le massif forestier, toutes données pouvant avoir des conséquences favorables ou défavorables sur la grande faune. C'est une perspective d'action concrète qui doit être envisagée sérieusement. Occasionnellement, de grandes trouées de chablis provoquées par les tempêtes donnent un petit coup de pouce à ce style d'aménagement puisque tous les endroits qui ont été éclaircis vont, là où les densités des animaux ne sont pas trop élevées, permettre le développement d'une végétation en sous-étage qui pourra de nouveau servir de nourriture aux animaux herbivores.

Une série d'actions peuvent être menées indépendamment du travail du forestier par le titulaire du droit de chasse qui, à certains endroits, pourra faire des travaux plus ponctuels, comme la création de gagnages herbacés, qui peuvent être installés au coeur des futaies ou en bordure des grandes mises à blanc ; ils seront ensemencés d'herbes de grande qualité d'autant plus intéressantes pour les animaux que l'accès aux prairies dans les campagnes leur est interdit. On créera essentiellement des prairies permanentes de trèfle, qui offrent du printemps jusqu'à la fin de l'automne une nourriture abondante et renouvelable. On peut aussi aménager ce style de prairie sur les lisières de forêt où les animaux ont encore accès, en y adjoignant le cas échéant de nouvelles cultures de fruitiers, que ce soit des pommiers ou d'autres essences à fruits secs — des marronniers ou des châtaigniers — là où le climat le permet. Cette nourriture abondante est fort appréciée pendant les mois d'automne.

Beaucoup de grandes mises à blanc sur les hauts plateaux sont très vite recolonisées par la molinie ; c'est une graminée intéressante au début de sa repousse mais qui perd assez vite de son intérêt en cours de croissance quand elle se transforme en tiges sèches dans lesquelles les animaux trouvent très peu d'éléments nutritifs. La jeune repousse de printemps est étouffée par la masse graminéenne dure et sèche qui s'est accumulée en automne et en hiver. On peut évidemment, avec toute la prudence requise, éliminer cette masse graminéenne sèche par le feu, ce qui favorise une repousse précoce au printemps.

Il est souhaitable d'éviter au maximum les plantations sous clôture intégrale, car en clôturant le périmètre de plusieurs hectares de plantations, on interdit aux animaux l'accès à toute l'herbe qui est disponible entre les plants. Pour certaines essences à écartement relativement large, la protection individuelle par plant peut être intéressante puisqu'elle n'interdit pas aux animaux l'accès à ces hectares de végétation herbacée qui leur restent disponibles.

Il est recommandé de recréer petit à petit en bordure des massifs d'épicéas des cordons d'essences ligneuses, d'essences de brout, dont les plus courantes sont le saule, le peuplier tremble, le sorbier des oiseleurs, que les animaux peuvent d'ailleurs périodiquement retailler à la sortie de l'hiver en mangeant les jeunes rameaux tendres de l'année et en donnant de ce fait à ces arbres une forme arbustive ; ces arbustes, retailés chaque année en forme de haie, redeviennent de plus en plus dynamiques et sont capables de rejeter chaque année.

Une des techniques pour mettre ce style de peuplement en place est le semis. Malheureusement, sur la majeure partie des grands massifs de la Haute-Ardenne, les arbres porteurs de graines, qui devraient réensemencer naturellement la mise à blanc, les saules par exemple, ont disparu : ils ont été étouffés dans les peuplements d'épicéas ou en bordure des hêtraies ; le porte-graine le plus proche est généralement à des kilomètres. De rares graines, qui ont été transportées très loin par le vent, arrivent à germer sur le terrain et donnent un minuscule plant, rapidement connu par toutes les biches du lieu qui viennent brouter les moindres feuilles ayant réussi à pousser dans la journée. On doit donc réactiver ce style de semis et intervenir artificiellement en allant prélever des grands rameaux de saules là où ils existent encore, quelques jours avant qu'ils ne lâchent leurs graines. En disposant ces rameaux sur les mises à blanc fraîches, on favorise des semis, le vent passant dans les rameaux dans les jours qui suivent dispersent des milliers de graines. Ce style de semis doit évidemment être fait très tôt après la mise à blanc ; à défaut, le sol risque de se couvrir d'une végétation herbacée empêchant la germination des graines qui ne pourraient atteindre la couche arable. Cela requiert évidemment de la main d'oeuvre et, dès lors, il est difficile de faire accepter ce type d'aménagement aux propriétaires forestiers et aux communes parce que c'est un travail dont la rentabilité n'est pas immédiatement perceptible. Nous avons choisi dans notre région de travailler avec des écoles ou avec des mouvements de jeunes dont l'enthousiasme permet de couvrir en quelques week-ends un travail tout à fait étonnant. Cette formule enlève les arguments de type économique qui pourraient freiner ce style d'aménagement. Elle comporte aussi un volet pédagogique et permet peut-être de faire comprendre à une nouvelle génération la manière dont on peut agir en faveur de la nature.

Certaines autres essences — le bouleau ou l'aulne — peuvent difficilement être prélevées dans la nature. Mais un kilo acheté dans le commerce contient plusieurs millions de graines. Mélangées à de la sciure, celles-ci seront semées sur les mises à blanc. On peut aussi, et là on demande souvent des coups de main à des naturalistes, récolter durant les mois d'automne des centaines de kilos de baies de sorbier qui seront immergées dans un ruisseau pendant une petite semaine pour être gorgées d'eau et être semées sur les mises à blanc après avoir été écrasées. Cela aussi donne un résultat étonnant, un semis très dense de sorbiers, parfois tellement bienvenu pour les cerfs que l'on est assez régulièrement obligé de clôturer ce genre de plantations pour permettre au sorbier de gagner trois ou quatre ans avant d'être soumis à la dent des cervidés. Quand les terrains sont recolonisés par la végétation, un moyen est de procéder par bouture : couper simplement un rameau de saule, l'enfoncer dans le sol ; les bourgeons enfoncés dans le sol se développent en racines, ceux qui sont à l'air libre se développent en rameaux. Cela exige une main d'oeuvre nettement plus imposante pour un résultat parfois plus douteux ; c'est une expérience qui ne sera probablement pas poursuivie pendant de très nombreuses années par notre groupement. Les différentes espèces de saules peuvent être bouturées, malheureusement pas le saule marsault qui est pourtant un des plus intéressants pour les cervidés.

Il faut évidemment essayer de respecter aussi tout ce qui existe comme essences arbustives, et éviter à tout prix de toucher aux aubépines ou à tous les arbres de ce style qui existeraient encore en forêt et qui sont manifestement abondamment abrutés par les animaux ; ces derniers en effet ne leur permettent pas de dépasser un mètre de hauteur, chaque pousse annuelle étant retaillée chaque hiver.

Il est souhaitable aussi, dans ces massifs où l'accès des cerfs aux campagnes voisines est encore possible, d'essayer de diminuer cet accès ou de le retarder en créant en périphérie des massifs forestiers des cultures de dissuasion, de l'avoine ou du trèfle par exemple. Ces cultures en bordure de forêt ont le double avantage d'atténuer les dégâts que les cervidés provoquent dans les campagnes et de diminuer le braconnage auquel ils y seraient soumis.

Il y a enfin une série d'espaces où la sylviculture ne peut pas se développer pleinement et où il est tout à fait possible de faire ce type d'aménagement. C'est notamment le cas du tracé des lignes électriques à haute tension en dessous desquelles on ne peut pas faire pousser des arbres de taille économique, et où on dispose d'une bande de 50 m de large sur des kilomètres de longueur où on peut facilement créer des gagnages herbacés ou des gagnages arbustifs.

Le but ultime est de revenir à une forêt la plus variée possible dans sa structure et ses essences, une forêt clairière à certains endroits, très fourrée à d'autres pour offrir de la quiétude aux animaux, avec des futaies plus ouvertes à d'autres endroits pour permettre au brame de se développer. Tant que cet énorme travail de réaménagement des forêts ne sera pas fait — et il épuisera probablement les ressources d'une génération humaine — il est relativement inconvenant de demander au cerf de bien vouloir se serrer la ceinture en lui promettant des jours meilleurs. Il est donc plus logique de l'aider à passer ce cap difficile en continuant à lui offrir une nourriture artificielle à certains moments de l'année pour maintenir une densité tolérable avec les exigences sociales de l'espèce.



Photo 18. Grande harde de biches.

La **solution suivante** requiert une énorme modification de la conception même du rôle de la chasse. Dans leur discours, la majorité des chasseurs se définissent comme les représentants, dans le sens le plus noble du terme, des grands prédateurs disparus. Pour qu'on leur concède pareil rôle, il faudrait que les prélèvements par les chasseurs soient aussi naturellement répartis que ceux qu'exerçaient les véritables prédateurs naturels. Pour ce faire, il faut d'abord convaincre les chasseurs, et c'est la plupart du temps relativement difficile, d'exercer une prédation aussi forte, voire beaucoup plus forte, sur les femelles que sur les mâles ; on bute dès lors de nouveau sur le problème du trophée. Beaucoup de chasseurs sont réticents à cette idée, prétextant évidemment que ce sont les femelles qui font les cerfs, et que pour avoir beaucoup de cerfs, il faut avoir beaucoup de biches ; le résultat de cette mentalité est que dans la majeure partie des territoires de chasse, il y a un déséquilibre intégral dans le rapport des sexes (**photo 18**) : on a un nombre incroyable de biches constituant des hardes gigantesques qui ne se séparent pas pendant tout l'hiver avec, errant au milieu de tout cela, quelques rares cerfs qui ont réussi à échapper au système de tir. Il faut aussi essayer de convaincre les chasseurs de tirer majoritairement dans les très très jeunes classes d'âge, et donc de réaliser pas loin de quarante à cinquante pour cent du plan de tir sur des faons de six mois. Une bonne partie des faons qui sont nés l'année même doivent disparaître parce que, si on analyse l'évolution d'une population naturelle sans intervention de l'homme, 40 à 50 % des jeunes de l'année ne passent pas le premier hiver, soit parce que ce sont effectivement les premiers à être victimes de la prédation, soit parce que ce sont les plus réceptifs aux parasites et aux maladies, soit parce qu'ils ne résistent pas aux rigueurs de l'hiver. Et, si on n'a pas réussi à effectuer un prélèvement suffisant sur les faons, il faut activer le tir sur les dagues et les jeunes cerfs de deux et trois ans.

J'ai évoqué plus haut les difficultés de réaliser dans un délai donné un quota de tir, qui peut parfois être extrêmement important, et de le réaliser par cette méthode de chasse relativement douce qu'est le pirsch. Pour répondre aux exigences du plan de tir, on impose de plus en plus souvent la battue parce qu'elle est plus rentable quant au rapport délai/prélèvement. Elle est de plus en plus souvent employée en Allemagne tandis que, petit à petit dans certaines régions de Belgique, s'installe un système mixte appelé le « Drucken », ou la poussée : au lieu d'être dérangés violemment et bruyamment comme dans la battue à l'aide de nombreux chiens et de traqueurs vociférants, les animaux sont simplement mis sur pieds par quelques hommes progressant contre le vent dans les remises ; les animaux sont dérangés de la même façon qu'ils le seraient par un promeneur ou par un cueilleur de champignons et ils se déplacent à travers leurs territoires par leurs coulées habituelles et en ordre de marche tout à fait normal : la biche de tête suivie de toute la hiérarchie ; il suffit de poster sur des passages clés, le cas échéant juchés sur des miradors, des tireurs qui vont voir arriver les animaux normalement, au pas, et qui vont pouvoir prélever deux, voire trois animaux tout en exerçant malgré tout un tir de sélection. Si les postes de tir sont judicieusement disposés sur le territoire, sur le grand passage des animaux, on peut, avec ce style de poussée silencieuse et nettement moins perturbante, arriver à une qualité de prélèvement qui ressemble à celle de la battue sans imposer aux animaux le stress qui lié à cette dernière.

Il faut réactiver aussi le prélèvement sur des animaux très jeunes, sur les cerfs de deux ou trois ans. Tous ceux qui sont six cors ou huit irréguliers sont tirables là où les densités sont très fortes. Mais, contrairement à ce qui se fait d'habitude, il s'agit de ne plus toucher du tout aux animaux d'âge intermédiaire,

donc d'épargner tous les cerfs de quatre, cinq ans et, idéalement, jusqu'à huit ou neuf ans ; parmi ces derniers, tous ceux qui sont encore en vie à cet âge doivent demeurer intacts ; c'est la tranche d'âge dans laquelle la nature n'intervenait quasiment plus, ne prélevait plus rien ; ce sont des animaux en pleine force, en pleine maturité dans laquelle la prédation n'aurait plus de prise.

L'importance de la pyramide des âges s'impose au gestionnaire d'une population mais, indépendamment du fait que l'on doit permettre aux meilleurs sujets d'accéder à la reproduction, il semble assez établi qu'une population animale a une conscience de sa structure d'âge et que l'absence d'animaux matures, adultes et vieux est ressentie par la population et que tout déséquilibre se traduit par un stress important. On ne fait donc pas vieillir les cerfs pour le plaisir, mais pour assurer l'équilibre socio-biologique tout à fait primordial de l'espèce. Comment faire ce genre de sélection ? Il n'y a pas 36 solutions. Une des manières les plus efficaces est de suivre chaque cerf année après année et d'établir un suivi très important et très discipliné de la récolte des mues (**photo 19**)



Photo 19. Récolte systématique des mues.



Photo 20 et 21. Profil des mues et photo de Raymond.

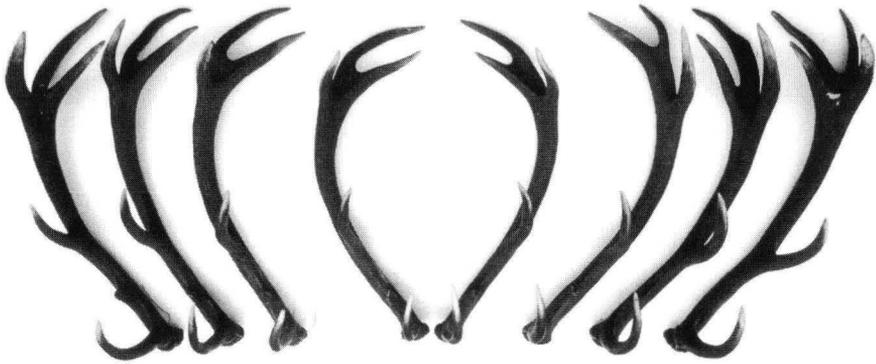


Photo 22 et 23. Profil des mues et portrait de l'Ecrevisse.

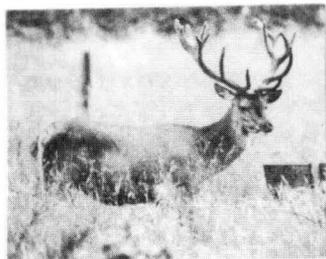
LE ROUGE, 5 ans

Seize cors régulier.

Pas de surandouillers.

Médians bas placés.

Chandeliers très puissants, esquissant 18 cors par un bouton haut placé à l'intérieur du chandelier droit.



LE DORMIEUR, 8 ans

Douze cors régulier.

Andouiller d'attaque gauche plus long que le droit.

Pas de surandouiller.

Bois longs.

Chandeliers en double fourche de face.



Photo 24 et 25. Fiches individuelles.

Le profil du bois étant une caractéristique génétique individuelle du cerf, ce profil se réinscrit chaque année de manière assez identique ; la seule chose qui se modifie sans arrêt est une taille de bois et une masse de plus en plus imposantes, qui permettent de suivre la carrière de chaque cerf, de les identifier, et de leur donner un nom, ce que nous faisons de plus en plus sur nos territoires. Ces deux cerfs (**photos 20-21 et 22-23**) ont été suivis pendant douze années consécutives ; tous les deux arrivaient à leur apogée et allaient pouvoir être tirés. Tous les deux ont disparu, fort probablement braconnés. En combinant systématiquement la récolte des mues et la photographie des animaux, on peut suivre chaque animal individuellement. Sur un territoire de chasse où on prend la peine d'assurer un tel suivi et où on atteint à une telle connaissance des animaux, on peut programmer un tir le plus éclairé possible, que peuvent malgré tout perturber certains aléas comme les accidents de la route ou les faits de braconnage.

Dans les territoires bien gérés de nos régions, on tend de plus en plus à établir des fiches individuelles (**photos 24-25**) où seront précisés, pour chaque animal, son âge, son apparence générale, complétés si possible de photographies de face, de profil, de dos, et de quelques précisions utiles comme la longueur des bois, la présence ou l'absence de surandouiller, l'absence de chandelier. Sur le coin supérieur droit de la fiche, est apposé un point rouge ou vert indiquant si le cerf doit être épargné ou s'il est tirable. Comme le cerf ne reste pas tout le temps sur le même territoire, il peut très bien être épargné par un chasseur et être exécuté par le voisin. Cette information circule entre chasseurs et chacun peut prendre ainsi sa décision en toute sûreté et en toute conformité avec le règlement. Le point rouge incite à ne pas tirer, le point vert autorise le tir, spécifiant par exemple : ce cerf n'a clairement pas les dispositions suffisantes pour être maintenu en vie à long terme, ou encore : il a atteint un âge qui permet son prélèvement.

La récolte systématique des mues permet de faire chaque année une série de mensurations — longueur générale du bois, poids, trois circonférences mesurées en trois points, trois longueurs d'andouillers — ce qui aboutit à classer le cerf de manière assez artificielle dans une rubrique de points appelée C.I.C. (Conseil International de la Chasse) ; dans l'esprit du chasseur, ces cotations correspondent essentiellement à des équivalents de médailles de bronze, d'argent ou d'or dans les compétitions de trophées ; dans notre esprit à nous, elles correspondent à des états de maturation et d'avancement d'un cerf, évalués positifs ou non. Ce sont des mesures arbitrairement décidées ; elle ne valent probablement pas mieux que d'autres. Mais, quand on applique ce système de cotations à tous les cerfs, on a au moins un schéma comparatif qui permet de voir où se situe chacun de nos cerfs dans l'ensemble de la population. Ce style de cotations est répertorié année après année et on peut ainsi visualiser l'évolution de l'animal et estimer s'il « prend » beaucoup, s'il a une progression sous la moyenne, dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne. Il est évidemment très difficile d'imaginer cette gestion à très grande échelle, si ce n'est en s'adjoignant la collaboration, la plupart du temps bénévole, de gens de terrain — des forestiers ou des gardes-chasses — en contact permanent avec ces animaux, qui sont souvent les découvreurs et les détenteurs de ces mues dont je viens de parler et qui sont aussi ceux par lesquels une autorisation de photographier les animaux passe obligatoirement. Ces personnes, qui collaborent à l'identification et au suivi des cerfs, sont d'une valeur irremplaçable et je devais à tout prix les saluer ici.

La **dernière révolution** à accomplir porte sur la manière dont nous regardons l'animal : on a trop souvent eu tendance à ne s'intéresser au gibier qu'en



Photo 26. Le brame du cerf...



Photo 27. Groupe social de mâles.

période de chasse et à ne finalement avoir de lui qu'une vision tronquée qui passe par la lunette de visée d'une carabine. Le grand public n'échappe pas à ce genre de travers puisque la majeure partie des articles et informations traitant de la faune sauvage, et spécialement du gibier, paraissent comme par hasard dans les grands quotidiens aux mois d'octobre, novembre et décembre. Ces animaux n'ont pas l'air d'exister en dehors de cette période où on les chasse ... et les tue. Ils n'ont pas l'air d'avoir une existence biologique, comme s'ils étaient subitement retirés aux fins fonds des forêts et que l'on n'arrivait plus très bien à les situer. Il faut donc essayer de pousser tout le monde à avoir une vision autre de cet animal et entre autres d'essayer d'intégrer dans les mentalités une notion d'équilibre forêt-gibier, qui ne soit toutefois par un équilibre statique où on aurait décidé une bonne fois pour toutes que l'optimum est de trente bêtes aux mille hectares et pas une de plus. Cette notion doit aussi s'adapter au fait que la forêt elle-même change et que sa vocation aussi peu changer. Si effectivement, à certains endroits, la forêt ne pourra pas contenir plus de vingt bêtes aux mille hectares, à d'autres endroits la nouvelle vocation qui sera la sienne, les paysages qui se sont ouverts, la diversité qu'on y a créée ou favorisée permettront de faire remonter lentement les densités à des seuils plus élevés. Mais il est évident que les grandes mises à blanc et les grandes trouées occasionnées par les chablis de ces dernières années vont offrir pendant certainement dix à quinze ans des conditions optimales de développement pour la grande faune avec une disponibilité de nourriture rarement atteinte jusqu'à nos jours ; et il serait donc aberrant que, les offres naturelles de nourriture augmentant, les populations locales ne puissent augmenter.

Il faudra aussi être très attentif à la structure sociale de l'espèce, une donnée importante chez un animal grégaire. Si certaines données sont relativement bien cernées chez le trio classique à la base de la structure sociale chez les cervidés, à savoir la biche, le faon de l'année et le jeune de l'année précédente, si cette structure est connue et si elle est majoritairement respectée, et si on essaye de préserver à tout prix la biche et de ne pas la prélever, il reste une série d'autres structures, de relations, de comportements nettement moins connus. Ainsi, il y a toute une étude à faire sur les rapports existant entre les mâles en dehors de la période du brame. Celle-ci a depuis très longtemps focalisé la recherche et la littérature, parce qu'elle est la plus impressionnante (**photo 26**). Les mâles vivent en clans structurés, hiérarchisés, au sujet desquels on a peu de données (**photo 27**). Ne sont pas à négliger non plus les interactions entre les différentes espèces, animales et végétales, qui font partie de l'aire de répartition et d'activité du cerf, toutes ces interactions qui ont fait que le cerf est devenu ce qu'il est, et que, par exemple, le charme s'est de son côté adapté à l'abrutissement systématique.

Cette vision et ces vœux montrent que le cerf quitte peu à peu la seule orbite de la chasse. Il concerne un nombre sans cesse croissant de groupes humains. Et c'est là que se situe sans doute le défi majeur : arriver à regrouper toutes les forces vives, tous les responsables d'une région, sans *a priori*, sans ukase par abus d'autorité ou de puissance financière. Notre espoir, notre vision d'avenir, c'est une large table ronde qui regroupe forestiers, propriétaires, chasseurs, naturalistes, syndicats touristiques... pour la création d'une forêt à fonctions multiples dans le respect de chacun des usagers et prioritairement de ses habitants au premier rang desquels se tient l'image tellement symbolique du cerf.

Les Cahiers d'Ethologie ont publié antérieurement à la présente conférence plusieurs études relatives au cerf. Nous en rappelons ici les références :

- HERMAN R. et S. de CROMBRUGGHE (1989)
Suivi d'un cerf pèlerin sur le plateau des Hautes-Fagnes entre 1983 et 1988 (Conférence).
Cah. Ethol. appl., **9** (1) : 1-18.
- DE CROMBRUGGHE S.A. (1989)
Adéquation de la charge des ongulés sauvages et de leur habitat en Hertogenwald et dans les Hautes-Fagnes (Conférence).
Cah. Ethol. appl., **9** (4) : 445-466.
- PUNGA K. (1990)
Influences des activités humaines sur l'utilisation des gagnages par le cerf rouge (*Cervus elaphus* L.) en Hautes-Fagnes (Belgique).
Cah. Ethol. appl., **10** (1) : 95-104.
- VERBRUGGEN, P. (1990)
Scènes du brame en Ardenne du cerf élaphe (*Cervus elaphus*).
Cah. Ethol. appl., **10** (2) : 213-220.
- VIGNON V. (1992)
L'utilisation de l'espace par une population de cerf élaphe (*Cervus elaphus*) en forêt de Retz (Aisne, France).
Cah. Ethol., **12** (4) : 497-508.
- HERMAN R. (1993)
Observations sur le comportement social chez le cerf (*Cervus elaphus*) en été.
Cah. Ethol., **13** (3) : 379-388.

Les Cahiers publient également des analyses d'ouvrages relatifs au cerf et aux espèces apparentées :

- BOYCE Mark. S. (1989)
The Jackson Elk herd : Intensive wildlife management in North America.
Cambridge University Press, XIV + 306 pages.
Recension par J.-Cl. Ruwet dans les *Cahiers*, 1990, **10** (2) : 222-225.
- BRELURUT. A., A. PINGARD et M. Thériez (1990)
Le cerf et son élevage : alimentation, techniques, pathologie.
Coll. Techniques et Pratiques, INRA, Paris, et le Point vétérinaire, Maisons-Alfort.
Recension par J.-Cl. Ruwet dans le présent fascicule, *Cah. Ethol.*, 1993, **13** (3) : 387-388.
- BROWN R. (Ed.) (1992)
The Biology of Deer.
Communications présentées à la 2è Conférence Mondiale sur le Cerf à l'Université d'Etat du Mississippi en 1990.
XXVIII + 596 pages, Springer Verlag, Berlin-Heidelberg-New York.
Recension par J.-Cl. Ruwet dans le présent fascicule, *Cah. Ethol.*, 1993, **13** (3) : 388-390.
- BUBENIK G.A. et A.B. BUBENIK (Ed.)
Horns, Pronghorns and Antlers.
XII + 562 pages. Springer Verlag, Berlin-Heidelberg, New York.
Recension par J.-Cl. Ruwet dans le présent fascicule, *Cah. Ethol.*, 1993, **13** (3) : 390-392.